

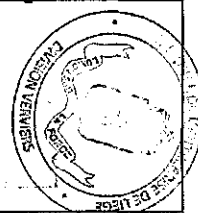


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Tribunal de l'entreprise de Liège

Division Verviers

- 3 AOUT 2023

Le greffier
GreffierRéser
au
Monite
belge

23105716

N° d'entreprise : 0785 614 777

Nom

(en entier) : **BURDDY**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Rue des Fouleries 11, 4800 ENSIVAL**

Objet de l'acte : Démission, Nomination, transfert des actions et transfert du siège social

Après avoir délibéré, l'assemblée prend acte de la résolution suivante :

L'assemblée générale extraordinaire de la SRL BURDDY qui s'est tenue le 5 mai 2023 au siège social de la société, a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur MBOULE NJAKA Mickaël [NISS 87.04.10-483.05] domicilié rue Buttgenbach 52, 4800 VERVIERS, en tant qu'Administrateur et de transférer les 490 actions détenues par Monsieur MBOULE NJAKA Mickaël en faveur de l'entité étrangère RV INVEST [0785.466.507] ayant son siège social à la rue Neuve, 12 à 8824 Perlé GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG et ayant désigné Mr RABY Virgile de nationalité française né à Evreux domicilié Rue de l'Eau 46A L-3232 Bettembourg Luxembourg en tant que représentant permanent.

Décharge a été donnée à Monsieur MBOULE NJAKA Mickaël pour sa gestion journalière.

L'assemblée décide également de nommer, en remplacement et au poste d'unique administrateur, l'entité étrangère RV INVEST qui détient désormais 100% du capital de la SRL BURDDY (1000 actions).

Ces dispositions ont été prises par décision unanime des associés, avec effet rétroactif au 2 janvier 2023.

L'assemblée en profite pour acter le transfert du siège social de la Rue des Fouleries 11 à 4800 ENSIVAL vers :

Rue de la Colonne 1A
1080 BRUXELLES

Et ce, en date du 15 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demande la parole, l'assemblée est clôturée à 16 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé en lieu et date identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

L'Aministrateur,
MBOULE NJAKA Mickaël

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).